



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 20 heures 30 minutes
CANTINE

Convocation par mail le 30/11/2023

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, M. BOUSQUET Thierry, Mme GOSSET Angélique, Mme GAJAC Paule, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme SOULIER Laura Marie, M. TEYSSEDOU Adrien,

Procuration(s) :

Retardataire : M BISSIERES Sylvain Frédéric arrivé à 20h37

Absent(s) : M. VIERGE Guy

Excusé(s) : M FIAULT Nicolas, Mme BLOT Claudie

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ Délibérations

- 55 – Tarif salle des fêtes pour les cours de gymnastique
- 56 – Vente parcelle D479 à M. Guy Morala
- 57 – Demande de subvention au conseil départemental (FACIL)
- 58 – Demande de subvention pour voyage scolaire
- 59 – Motion Georgelin
- 60 – Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

2/Informations

- Débouchage canalisations eau pluviales
- Travaux ralentisseurs
- Noël des enfants
- Virements administratifs

3/ Échanges

- Date vœux du Maire et galette des rois
- Caution pour ménage salle des fêtes pour les réunions des associations

4/ Questions diverses

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

Le Compte rendu de la réunion du conseil du 6 novembre est approuvé à l'unanimité
Monsieur le Maire demande au conseil de ne pas voter la délibération concernant la subvention de voyage scolaire car elle concerne un membre de sa famille

1 – Délibérations :

- 2023-DE- 55 : Tarif salle des fêtes pour les cours de gymnastique

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de voter une délibération concernant la location de la salle des fêtes pour les cours de Gymnastique qui auront lieu une fois par semaine (durée 1 heure). Lors de la réunion du conseil précédent la somme de 100€ par an avait été approuvée par le conseil.

Après avoir délibéré, le conseil est favorable à ce tarif de location

Vote : Adoptée (Pour :6, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE- 56 : Vente parcelle D479 à M. Guy Morala

Monsieur le Maire indique que Monsieur Guy Morala a proposé d'acheter une parcelle boisée appartenant à la commune. Cette parcelle est cadastrée D479 et est d'une superficie de 760 m². Monsieur le Maire propose au conseil d'appliquer le même tarif que pour les autres parcelles boisées vendues dernièrement. Ce tarif est de 3300€ par hectare et donc le prix de vente de la parcelle sera de 250.8€.

Après avoir délibéré le conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer la vente à Monsieur Guy Morala

Vote : Adoptée (Pour : 6, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE-57 : Demande de subvention au conseil départemental (FACIL)

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a une possibilité de demander une subvention pour l'ensemble du projet concernant la maison « Papini ». Cette subvention peut se monter à 25% du montant des travaux et de l'acquisition.

Après avoir délibéré le conseil autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE- 58 : – Motion Georgelin

Monsieur le Maire présente au conseil une motion de soutien à l'entreprise Georgelin qui est en redressement judiciaire, situation liée aux effets du Covid et à l'explosion des tarifs de l'énergie. 2 options se présentent, soit mettre un terme à la procédure et engager la vente ou la liquidation, soit octroyer un délai supplémentaire pour permettre à l'entreprise de présenter un plan solide de continuation et de remboursement des dettes.

C'est cette deuxième option que veut soutenir cette motion pour éviter de voir disparaître une entreprise N°2 de la confiture en France, pour sauvegarder les 350 emplois directs et protéger les nombreux sous-traitants. Après avoir délibéré, le conseil est favorable à cette motion et souhaite que les pouvoirs publics interviennent pour donner un délai complémentaire à l'entreprise

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE- 59 : Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Monsieur le Maire indique que ce sujet a été évoqué lors du précédent conseil et qu'il est nécessaire de voter une délibération. Monsieur le Maire précise que cette prime de 300€ est au prorata des heures effectuées et donc les employés ayant un contrat de 20 ou 25h ne pourraient pas bénéficier de l'intégralité de la prime. IL propose donc de maintenir la prime habituelle de 100€ en carte cadeau.

Le conseil, après avoir délibéré, est favorable au versement de la prime complétée par la carte cadeau de 100€ et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2- Échanges

- Date vœux du Maire et galette des rois :

La cérémonie des vœux, après laquelle sera proposée la galette des rois, se tiendra le dimanche 21 janvier à 15h. Madame Pauline Gajac se propose pour organiser l'évènement.

- Caution pour ménage salle des fêtes pour les réunions des associations : Monsieur le Maire indique au conseil que certaines réunions d'association se termine par un repas et que la salle des fêtes n'est pas toujours laissée propre. Monsieur le Maire propose donc de demander une caution de 50 € aux organisateurs de réunion dans la salle. L'ensemble du conseil est favorable à l'instauration de cette caution.

3 – Informations :

- Débouchage canalisations eau pluviales

Monsieur le Maire indique que le réseau eaux pluviales entre le Lavoir et la place a été débouché. La société intervenante a signalé que de nombreuses plaques de calcaires très épaisses se décrochent et obstruent les canalisations. Tout n'a pas pu être enlevé mais la conduite est débouchée. Une telle opération est à prévoir annuellement. Monsieur le Maire rajoute qu'il faudra également vérifier la conduite en sortie du lavoir.

- Travaux ralentisseurs

Madame Angélique Gosset annonce que la mise aux normes des ralentisseurs est en cours et les travaux de devraient être achevés dans une semaine. Il faut prévoir rapidement d'interdire aux véhicules d'éviter les ralentisseurs en passant par le parking

- Noël des enfants

Madame Angélique Gosset propose d'acheter des sachets de biscuits fabriqués localement (Blanquefort) pour offrir aux enfants. Le coût est de 4€ le sachet. Le conseil est favorable à l'achat de ces sachets. Madame Angélique Gosset indique également que M Serge Capmas a amicalement accepté de tenir le rôle du Père Noël.

- Virements administratifs :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a effectué des virements administratifs qui concernaient des dépenses non prévues au budget telles que : Electricité local pétanque, radiateurs du restaurant « l'Essentiel » et débouchage réseau eaux pluviales

4 – Questions diverses

Budget bâtiments : Monsieur le Maire indique qu'il faudra obligatoirement prévoir un budget conséquent pour l'entretien des bâtiments et leurs toitures (salle des fêtes, mairie-école, lavoir...). Des travaux sont également nécessaires dans les logements loués par la mairie.

Réunion inter-associations :

Madame Pauline Gajac fait un rapide compte rendu de la réunion à laquelle 5 associations ont assisté : Comité des fêtes, les gueux, nature évasion, sentiers artistiques et quad évasion 47. Le comité des fêtes a exprimé un besoin en local et en tables supplémentaires. Concernant la subvention de la mairie, chaque association devra désormais faire une demande avec statuts, composition du bureau, assurance... Madame Pauline Gajac signale que le chauffage a été oublié dans la salle du porche et qu'il faudrait sensibiliser les utilisateurs.

Vente terrain hameau :

Monsieur le Maire indique que les bailleurs sociaux ne sont pas intéressés aujourd'hui pour construire à Gavaudun

Parcelle communale en friche : Monsieur le Maire indique que la parcelle en bout du jardin de la maison Casagrande en friche sera nettoyée par un chantier « jeunes » et propose d'organiser en même temps une journée participative identique à celle pour le nettoyage de la Léproserie.

Animation « cirque » : Madame Pauline Gajac indique que l'association propose d'effectuer des initiations aux enfants de l'école en contrepartie de la location de la salle des fêtes. Monsieur le Maire indique que le choix des animations doit être fait avec l'école.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h39.